

- L'AO2 peut moduler la PF (prendre en charge partiellement ou totalement). Si votre structure souhaite moduler la PF, nous vous informons que la prise en charge de l'AO2 est mentionnée à la famille lors de l'inscription en ligne. Vous devez vous prononcer sur la modulation de la PF sur les 2 années scolaires à venir (2026/2027 et 2027/2028).

- L'AO2 peut co-financer l'organisation des services pour les élèves non ayant-droit (article 5.3) ;
- La Région verse une participation aux frais de fonctionnement des AO2 à hauteur de 20€ par élève ayant-droit du 2nd degré.

Nouveauté : La Région se réserve le droit de ne pas verser cette contribution si l'AO2 ne remplit les prérogatives décrites à l'article 4 ;

- Gilets de sécurité : le port de cet équipement demeure obligatoire en Lot-et-Garonne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve le projet de convention exposé par Madame le Maire et annexé à la présente délibération,

Décide de ne pas encaisser la Participation Familiale, de ne pas moduler la Participation Familiale et de ne pas co-financer l'organisation des services,

Charge Madame le Maire de compléter et signer la nouvelle convention sur l'organisation du transport scolaire.

[illegible]

Information 21/2026

Transfert du pouvoir de police du Maire au Président de la Communauté de Communes

Publiée le 24/06/2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L2122-24 du code général des collectivités territoriales, les pouvoirs de police spéciale sont exercés exclusivement par le maire.

Le conseil municipal n'a pas autorité pour se prononcer sur l'opposition à ce transfert de ces pouvoirs.

Madame le Maire précise qu'elle s'oppose au transfert des pouvoirs de publicité au Président de l'EPCI,
et qu'elle s'oppose au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI.

&&&&&&&&&&

Donne un avis favorable au devis de la SARL CAYROU pour un montant de 3 204.00 € TTC.

Délibération 68/2026

Etude de devis pour la mise en place d'une aire de jeux dans la cour de l'école

Publiée le 24/06/2026 Transmise à la Préfecture le 24/06/2026 Visée le 24/06/2026

- la dépose et l'évacuation de ce qui existe actuelle sur l'espace réservé à la cour,
- la mise en place d'un tobogan 3 – 12 ans,
- la mise en place d'une balançoire 2 -12 ans,
- la mise en place d'un panneau d'âge,
- le terrassement et la mise à niveau,
- fourniture et mise en place d'un géotextile,
- fourniture et mise en place de gravier roulé lavé,

- montage et scellement des jeux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Donne un avis favorable au devis de la Société MEFRAN pour la mise en place d'une aire de jeux dans la cour de l'école (IME) pour un montant 12 120.00 € TTC.

&&&&&&&&&&&&

Information 22/2026

Journée Bénévolat

Publiée le 24/06/2026

Comme convenu lors du précédent conseil municipal, une nouvelle journée de bénévolat sera organisée le samedi 20 juin à compter de 9 heures afin de réaliser de peinture et autre dans les locaux de l'IME (future école) et de faire du jardinage.

[illegible]

Information 23/2026

Inauguration des locaux de l'école (IME)

Publiée le 24/06/2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle propose l'organisation d'une inauguration des nouveaux locaux de l'école à la date du 29 Août 2026 à 10 h 30.

Les invitations seront envoyées en juillet.

&&&&&&&&&&

Information 24/2026

Projet d'unité de méthanisation de la société COLOMBINE à Castelmoron-sur-Lot

Publiée le 24/06/2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une consultation du public pour une demande d'enregistrement déposée par la société COLOMBINE en vue d'être autorisée à créer une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Castelmoron-sur-Lot.

La période de consultation se déroulera pendant quatre semaines, du 19 juin 2026 au 17 juillet 2026 dates incluses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la prise fibre n'était pas installée au niveau des locaux de l'IME.
Mme POWELL qui s'est chargé de ce dossier vient de nous informer que les travaux de mise en place seront gratuits.

Agen, le 10 juin 2026

&&&&&&&&&&

&&&&&&&&&&

- les toilettes de l'Agence Postale - plus 50 m3,
- Eglise du bourg suite aux travaux de réfection du réseau d'eau – plus 19 m3. Un dégrèvement est en cours.

&&&&&&&&&&

Information 29/2026

Entretien du Terrain de Tennis

Publiée le 24/06/2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le produit anti-mousse est arrivé en Mairie.

Monsieur LAHUTTE se charge de passer le produit au niveau du terrain de tennis.
Un arrêté de fermeture de celui-ci sera réalisé

&&&&&&&&&&

Fin de séance à 00 h 00

Mme SEIGNOURET
(Le Maire)

Mme RALLIER Kelly
(Secrétaire de Séance)

n° Délibération	Objet de la Délibération
63/2026	Approbation du Procès-Verbal de séance du 2 juin 2026
64/2026	Convention transport scolaire
65/2026	Etude de devis pour mise en place d'une centrale de désinfection au niveau de la cantine de l'école (IME)
66/2026	Etude de devis pour faucardage des chemins ruraux
67/2026	Etude de devis pour travaux de modification de la classe maternelle (IME)
68/2026	Etude de devis pour la mise en place d'une aire de jeux dans la cour de l'école